



COMMUNE DE CIEUTAT

Séance du 13 février 2021

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 15	L'an deux mille vingt-et-un et le treize février à 14 h, l'assemblée, régulièrement convoquée le 5 février 2021, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe DANSAUT, Maire
<u>Présents :</u> 13	<u>Sont présents:</u> Philippe DANSAUT, Pierre PAILHON, Jean-Noël PAYSSAN, Philippe VILLEDIEU, Raymond FILBET, Christophe ABADIE, Sylvie CABARROU, Stéphane CAZANAVE, Daniel DASSIEU, Christine FOURTANE, Elodie GAZAVE, Georges MOREAU, Vivien PUERTOLAS
<u>Votants:</u> 15	<u>Représentés:</u> Christelle GAYE par Christine FOURTANE, Hervé REGARDIER par Stéphane CAZANAVE
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Sylvie CABARROU

Monsieur le Maire ouvre la séance à 14h05 et nomme Sylvie CABARROU comme secrétaire de séance.

Objet : Sécurité routière - intervention

Mme SCHERMESSER propose un travail de réflexion lié à la sécurité routière sur le village. Travaillant avec des animaux et des enfants dans le cadre de son association, elle a constaté la dangerosité au niveau de la circulation routière, tant pour les animaux que pour les piétons. Elle propose d'intervenir auprès des automobilistes, d'impliquer les auto écoles et de travailler avec les acteurs de l'école. Monsieur le Maire répond qu'il prend note de son projet. Une réflexion est déjà en cours au niveau de la municipalité. Dès que des actions pourront être envisagées, la commune reprendra contact avec elle.

Objet : SYMAT - Choix du mode de collecte - DE 2021 006

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'enquête faite auprès de la population du village concernant le mode de collecte des ordures ménagères envisagé pour les années à venir. La majorité des résultats obtenus a été en faveur d'un mode d'apport volontaire.

Il rappelle que ce mode de collecte sera à très court terme imposé, et qu'une mise en place dès cette année sera financé en totalité par le SYMAT. Si la commune décide de temporiser et d'attendre l'obligation d'une collecte en apport volontaire, tout ou partie du coût de mise en place sera à la charge de la commune.

Suite aux différents échanges entre le SYMAT et les élus, ce système d'apport volontaire serait organisé autour de l'implantation de trois zones de colonnes semi-enterrées sur le village. Chaque foyer sera doté de deux badges permettant l'accès à la cuve des ordures ménagères. L'apport pour le tri sélectif restera en accès libre.

Sa mise en œuvre se fera par la signature d'une convention avec le SYMAT, détaillant les conditions d'implantation, de financement et d'usage.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur le choix du mode de collecte des ordures ménagères, soit maintien du porte à porte actuel jusqu'à la date limite ou bien mise en place de la collecte en apport volontaire.

Un débat s'engage entre les élus par rapport au coût de la taxe incitative. Mr VILLEDIEU précise que le coût de retraitement des ordures ménagères augmente depuis 2017. Il faut donc organiser au mieux une démarche réfléchie et concertée avec la population.

Le SYMAT organisera des permanences pour expliquer la démarche et distribuer les badges par foyer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Optent pour le mode de collecte des ordures ménagères en apport volontaire sur le village
- Décident de mettre en œuvre ce changement dès cette année
- Choisissent des colonnes semies-enterrées en habillage inerte gravillon lavé
- Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le SYMAT

Monsieur le Maire précise que des délégations vont être données à certains élus et que des groupes de travail vont être constitués pour l'étude de l'implantation des points de collecte.

Après échanges, les élus de ce groupe de travail seront Philippe VILLEDIEU, Georges MOREAU, Sylvie CABARROU et Raymond FILBET.

Objet: Eclairage public - Gestion et modernisation - DE 2021 007

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'éclairage public représente un point conséquent de la gestion communale, notamment au point de vue financier. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une politique de gestion des coûts par un aménagement des horaires et une modernisation du réseau. Ces mesures auront également un impact environnemental non négligeable, au niveau énergétique et pollution lumineuse.

Il présente un projet d'adaptation des heures d'éclairage par rapport aux plages de couvre-feu, de 18h à 6 h. Ce projet a été établi en collaboration entre les élus et le Syndicat Départemental d'Energie, en charge de l'entretien du réseau EP et de sa facturation. Celui-ci consiste en l'extinction de l'éclairage public de 23 h à 6 h du matin, sauf sur l'axe Tournay-Bagnères de Bigorre. Il pourrait être mis en œuvre dès le 1er mars prochain.

Il présente ensuite les travaux de modernisation qui pourraient être engagés dès le 3ème trimestre 2021 et sur une période de 3 ans, avec diagnostic par le SDE, chiffrage pour l'équipement des points énergivores et coûteux par des systèmes de type LED dans un premier temps, puis remplacement de la totalité des points lumineux par des éclairages LED. Il rappelle également les travaux de mise en place de deux points lumineux supplémentaires.

Les conseillers sont invités à se positionner sur ces projets. Il est précisé que la modification des horaires d'éclairage public, fera l'objet d'une information préalable de la population et des services publics concernés.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Valident le principe d'une extinction de l'éclairage public de 23 h à 6 h du matin sur les voies communales, hormis l'axe Tournay Bagnères.

- Chargent Monsieur le Maire de reprendre contact avec le SDE pour la mise en œuvre de cette extinction, avec prise d'effet au 1er mars 2021
- Autorisent Monsieur le Maire à signer l'arrêté de mise en œuvre correspondant
- Valident le projet de modernisation de l'éclairage public présenté
- Chargent Monsieur le Maire de se rapprocher du SDE pour le lancement de ces opérations nécessaires
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération

Objet: Point sur budget primitif 2021

Monsieur VILLEDIEU présente un premier bilan financier sur l'année 2020 et fait une ébauche de la construction du budget 2021.

Il faut conserver un fond de roulement suffisant pour éviter les problèmes de trésorerie. Les travaux pour lesquels des subventions vont être demandées devront être réglés avant le versement des éventuelles subventions. Ces dernières sont calculées sur un prix HT, la TVA ne sera récupérée que partiellement l'année suivante.

Objet: Sécurisation Chemin de Bardenne - Demande de subvention DETR 2021 - DE 2021 008

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les désordres rencontrés sur le chemin de Bardenne, dont l'usage, en l'état, présente un danger pour les usagers. En effet, les crues ont emporté une partie du fossé et la chaussée commence à être impactée par les éboulements et les glissements de terrains.

Il est donc nécessaire de réaliser des travaux de confortement afin de rétablir la sécurité des biens et des personnes. Ces travaux sont urgents.

Il présente l'estimatif chiffré de ces travaux, d'un montant de 4 200 € HT.

Ceux-ci sont éligibles à une aide financière de l'Etat, par le biais de la DETR, programmation 2021.

Il propose donc de déposer un dossier en ce sens, et soumet le plan de financement suivant :

Financier	Montant	Pourcentage
Etat – DETR 2021	3360 €	80 %
Communes – Fonds propres	840 €	20 %
TOTAL	4 200 €	100 %

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Décident de réaliser les travaux de mise en sécurité du chemin de Bardenne
- Décident de solliciter une aide financière auprès de l'Etat/DETR selon le plan de financement présenté
- Chargent le Maire des formalités nécessaires à cette opération

Objet: Sécurisation Réserve incendie - Demande de subvention DETR 2021 - DE 2021 009

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les désordres rencontrés sur l'implantation de la réserve incendie. Les fortes pluies ont fragilisé la zone. L'éboulement de terrain laisse présager à très court terme un glissement de la réserve incendie. Il est donc urgent de procéder à la sécurisation et à la remise en état de cette installation.

Le coût de ces travaux se monte à 3780 € HT.

Ceux-ci sont éligibles à une aide financière de l'Etat, par le biais de la DETR, programmation 2021. Il propose donc de déposer un dossier en ce sens, et soumet le plan de financement suivant :

Financier	Montant	Pourcentage
Etat – DETR 2021	3024 €	80 %
Communes – Fonds propres	756 €	20 %
TOTAL	3780 €	100 %

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Décident de réaliser les travaux de sécurisation de la réserve incendie
- Décident de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2021 selon le plan de financement présenté
- Chargent le Maire des formalités nécessaires à cette opération

Objet: Travaux câblage école / alarme incendie - Demande de subvention DETR 2021 - DE 2021 010

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de câblage sur l'école.

Ceux-ci sont nécessaires afin de pouvoir doter l'école d'une alarme incendie. La commune a obligation d'équiper ce bâtiment d'un système homologué et ainsi, se mettre en conformité vis-à-vis de la sécurité des biens et des personnes.

Ces travaux se chiffrent à 3561,00 € HT.

Il présente le plan de financement suivant :

Financier	Montant	Pourcentage
Etat – DETR 2021	2 849 €	80 %
Communes – Fonds propres	712 €	20 %
TOTAL	3 561 €	100 %

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Décident de procéder à des travaux de câblage sur l'école, qui permettront l'installation d'une alarme incendie
- Décident de solliciter une aide financière auprès de l'Etat, selon le plan de financement présenté
- Chargent le Maire des formalités nécessaires à cette opération

Objet: Amélioration et mise en conformité Aire de jeux périscolaire - Demande de subvention DETR 2021 - DE 2021 011

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à l'amélioration et la mise en conformité des équipements de l'aire de jeux périscolaire, pour que les enfants puissent en user en toute sécurité.

Le montant des travaux et équipement est de 6 565 € HT. Ils peuvent être subventionnés au titre de la DETR, programmation 2021.

Il présente le plan de financement suivant :

Financier	Montant	Pourcentage
Etat – DETR 2021	3 939 €	60 %
Communes – Fonds propres	2 626 €	40 %
TOTAL	6 565 €	100 %

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Décident de réaliser les travaux d'amélioration et de mise en conformité des équipements de l'aire de jeux périscolaire
- Décident de solliciter une aide financière auprès de l'Etat par le biais de la DETR 2021, selon le plan de financement présenté
- Chargent le Maire des formalités nécessaires à cette opération

Objet: Sécurisation et restauration de l'église - Demande de subventions DETR et FRI - DE 2021 012

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les désordres structurels sur l'église, qui nécessite des travaux de sécurisation et de restauration. Il rappelle les mesures conservatoires déjà engagées pour la mise en sécurité des biens et des personnes.

L'attache de l'ADAC des Hautes-Pyrénées a été prise pour l'engagement de ce dossier et son suivi.

Un coût prévisionnel a été établi pour les travaux et installations (Echafaudage, charpentier, maçon, vitraux), qui se monte à 55 410 € HT.

Ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat, par le biais de la DETR et par la Région, dans le cadre du FRI (Fonds Régional d'Intervention). sur les programmations 2021. Il propose donc de solliciter ces aides financières selon le plan de financement suivant :

Financier	Montant	Pourcentage
Conseil Régional – FRI 2021	16 623 €	30 %
Etat – DETR 2021	16 623 €	30 %
Communes – Fonds propres	22 164 €	40 %
TOTAL	55 410,00 €	100 %

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Valident la nécessité d'engager rapidement des travaux de sécurisation et de restauration de l'église
- Décident de solliciter une aide financière auprès de l'ETAT - DETR et du Conseil Régional - FRI, selon le plan de financement présenté
- Chargent Monsieur le Maire des formalités nécessaires à cette opération

Objet: Consultation travaux de fauchage

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune fait réaliser chaque année des travaux de fauchage de la voirie communale (chemins goudronnés et non goudronnés).

Ceci nécessite de procéder à une consultation annuelle de plusieurs entreprises.

Il serait opportun, afin de limiter les procédures administratives, d'attribuer les travaux de fauchage sur une période de 3 années. Ceci permettrait également d'avoir une prévision budgétaire ajustée. Il précise qu'un cahier des charges sera établi.

Il demande au conseil de se prononcer sur cette nouvelle procédure.

Un débat s'engage entre les conseillers sur la durée de la convention.

Monsieur le Maire propose d'y réfléchir et de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Objet: Travaux de voirie - Choix des entreprises - DE 2021 013

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux sont à réaliser sur la voirie communale.

Il détaille les travaux d'entretien et présente les devis reçus :

- Entreprise DARRE : 7 500 € HT pour la totalité des travaux
- Entreprise BARBE : 1 200 € HT (devis partiel sur 2 des 4 postes de consultation)
- Entreprises SERRES : 9 089 € HT sur la totalité des travaux

Il demande au conseil municipal de procéder à l'étude des offres et se positionner.

Après délibération, les membres du conseil, à l'unanimité :

- **Décident de réaliser les travaux d'entretien de voirie présentés**
- **Décident de retenir la proposition de l'entreprise DARRE, pour un total de 7 500 € HT**
- **Chargent Monsieur le Maire des formalités liées à la réalisation travaux**

Il présente ensuite les travaux de modernisation de la voirie communale à réaliser. Ces travaux sont inclus sur un programme de 3 années, 2021-2022-2023.

Monsieur DASSIEU précise que, pour les travaux de voirie, la création de fossés est indispensable. Pour le choix de l'entreprise, il faudra faire attention au délai de réalisation.

A cet effet, plusieurs entreprises ont été sollicitées. Il présente les différents devis reçus :

- Entreprise DASTUGUE pour un montant HT de 83 406,30 € HT
- Entreprise ROUTIERE DES PYRENEES - Eurovia pour un montant HT de 80 735,00 € HT

Et demande au conseil municipal de statuer. Un débat s'engage entre les conseillers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- **Décident de retenir l'entreprise DASTUGUE pour la réalisation des travaux de modernisation sur un programme de trois ans, pour un montant total HT de 83 406,30 € HT**
- **Autorisent Monsieur le Maire à engager les démarches et signer les documents liés à cette opération**

QUESTIONS DIVERSES

o Travaux

Vivien PUERTOLAS informe qu'il faut tailler les arbres de la place devant la salle des fêtes.

Philippe VILLEDIEU répond qu'une enveloppe pour les travaux est prévue à cet effet.

Stéphane CAZANAVE demande de prévoir des panneaux contre la décharge sauvage sur des endroits bien spécifiés.

Monsieur le Maire informe que cela rentre dans le cadre de la gestion des déchets en général et notamment la mise en place des points de collectes par le SYMAT.

o Communication

Monsieur le Maire rend compte des retours positifs sur le petit journal CIEUTAT INFOS et propose un nouveau numéro pour juin 2021.

Le site internet, en place depuis janvier 2021, a reçu 5900 visites pour 1 200 visiteurs.

o Bilan des actions 2020

Monsieur le Maire fait le bilan des actions menées en 2020 et s'engage à finaliser celles restées en attente.

o Forêt et Environnement

Vivien PUERTOLAS informe que les chablis "bord de route "n'ont pas encore été sortis à cause des conditions météorologiques.

Il annonce que 2 forestiers proposent d'acheter des chablis.

Stéphane CAZANAVE précise que 500 cubes sont disponibles : la papeterie de Saint Gaudens et une entreprise de Mirande qui fabrique des copeaux sont intéressées.

Monsieur le Maire propose de travailler sur ce dossier car il faut nettoyer et entretenir notre forêt. De plus, vendre des chablis est une source de recettes pour la commune.

Monsieur le Maire clôture la séance à 17h10.